

Michel Simond propose aux commerçants de s'absenter

Michel Simond propose un service remplacement. Dédié aux activités de bar-tabac-presse et hôtels-bureaux, ce service permet aux commerçants d'être remplacés par des professionnels le temps d'un week-end, des vacances, ou d'une absence prolongée. Les postulants au remplacement doivent avoir vendu leur affaire depuis moins d'un an et sont affectés en fonction de leur profil professionnel. Ils sont 250 anciens débitants ou cafetiers, mobiles sur l'ensemble de la France, y compris la Corse et les DOM, pour des missions à partir de 3 jours ouvrables. En 2008, ce service a connu une progression de 32% par rapport à l'année précédente, ce qui correspond à 5 081 journées de remplacement.